



## licenciement pour augmentatiion d'horaire

Par **chatich**, le **15/03/2013** à **11:52**

je suis actuellement à mi temps et mon employeur veut me faire travailler à plein temps car il souhaite développer le secteur dans lequel je travaille il parle meme du dimanche,si je refuse peut il me licencier?  
ou bien invoquer l'incompatibilité d'humeur pour pouvoir me licencier?

Par **P.M.**, le **15/03/2013** à **12:01**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous licencier au motif que vous refusez une modification de l'horaire de travail et de passer d'un temps partiel à un temps plein...

L'incompatibilité d'humeur si elle est invoquée doit reposer sur des éléments objectifs précis et vérifiables, c'est toujours assez litigieux...